

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC221008DRH****Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021**

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
AIMAR	Pierre	14
ALBERA	Dionigi	12
ANTILOGUS	Pierre	2
AUBERT	Anne-Marie	2
AZAIEZ	Faiçal	4
BODINEAU	Thierry	4
BONNET	Marc	4
BORNETTE	Gudrun	6
BOUDHORS-GAREL	Anne	5
BOURISSOU	Didier	14
BRESCH	Didier	11
BROUARD	Sophie	17
BUJOLI	Bruno	17
CATHELINÉAU	Michel	6
CLAUSTRE	Hervé	20
DEBANNE	Dominique	12
DELERUE	Christophe	18

Nom	Prénom	DR
DESSEN DE SOUZA E SILVA	Andrea	11
DROUARD	Laurence	10
DUBRULLE	Bérengère	4
DUMEZ	Hervé	4
FELIX	Marie-Anne	2
FONTAINE	Dominique	4
FOREST	Samuel	2
GALTIER	Nicolas	13
GARNIER	Josette	2
GAUDIN	Yves	4
GIRARD	Patrick	13
GIUDICI-ORTICONI	Marie-Thérèse	12
GROSSETTI	Michel	14
HACHE	François	4
HAGHIRI	Anne-Marie	4
HAMON	Jean-René	17
ICONOMIDOU-FAYARD	Lydia	4
JAFFRELOT	Christophe	1
KLAHOLZ	Bruno	10
KLEINER	Isabelle	1
KORTCHEMSKI	Gregori	4
LALANNE	Philippe	15
LAUNOIS	Pascale	4
LOPEZ	Bernard	1
LUO	Lingai	17
MAGLIONE	Mario	15
MAJUMDAR	Satyanarayan	4
MAUGE	Françoise	19
MAUREILLE	Bruno	15
MCKENNA	Timothy	7
NAHON	Jean-Louis	20
PEPERKAMP	Sharon	2
PEREZ	Franck	2
PLACAIS	Bernard	2
POINTCHEVAL	David	2
RICHARD	Sylvain	13
ROGNAN	Didier	10
SAUTTER	Violaine	2
SCHAAL	Benoist	6
SCHUNE	Marie-Hélène	4
SEBAG	Martine	4
SIMONNEAUX-EVE	Valérie	10
SMADJA	Joëlle	1

Nom	Prénom	DR
SOL	Hélène	5
SYKES	Cécile	2
TALLON BAUDRY	Catherine	1
TILL-BOTTRAUD	Irène	7
VASILIU	Anca	2
VERCHER	Jean-Louis	12
VOLAIT	Mercedes	5
WALCARIUS	Alain	6

Article 2 :

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 26,3% pour les femmes et 73,7% pour les hommes.

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 42,6% pour les femmes et 57,4% pour les hommes.

Article 3 :

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
AMRA	Claude	12
BACROIX	Brigitte	1
BELANGER	Geneviève	11
BISCANS	Béatrice	14
BLANCHET	Luc	2
BONATTI	Christian	6
BORDAS	Christian	7
BUEE	Luc	18
CHARTIER	Thierry	8
COUSTENIS	Athena	5
CRETON	Costantino	2
CUVIGNY	Hélène	5
DEHAY	Colette	7
DUHAMEL	Jean-René	7
FOURMIGUE	Marc	17
GERIN LASLIER	Maryvonne	5
GIRAUD	Tatiana	4
GLOWCZEWSKI	Barbara	2
GODIN BEEKMANN	Sophie	4
GONIN	Michel	16
GUIONNET	Alice	7

Nom	Prénom	DR
LABOUESSE	Michel	2
LLEDO	Pierre-Marie	5
MAILLY	Dominique	4
MARINETTI	Angela	4
MARTIN	Claude	17
MITHIEUX	Gilles	7
MORBIDELLI	Alessandro	20
PAUGAM	Serge	2
POULAIN	Bernard	10
RADVANYI	François	2
ROUX	Valentine	5
SCAILLET	Bruno	8
SCHLENKER	Philippe	2
SIMONELIG	Martine	13
TALEB-IBRAHIMI HAMMOUTENE	Amina	4
TSOUKIAS	Alexandros	2
VALLEE	Claude	12
VAN TIGGELEN	Barend	11
WESTBROOK	Christoph	4

Article 4 :

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 30,9% pour les femmes et 69,1% pour les hommes.

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 37,5% pour les femmes et 62,5% pour les hommes.

Article 5 :

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2021 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

29 MARS 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT


